



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5860^e séance

Mercredi 26 mars 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M ^{me} Villalobos
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. McKenzie Smith
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/181)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/181)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau), prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Shola Omoregie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Omoregie à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil.

Il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Viotti (Brésil) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/181, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À cette séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés du Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Shola Omoregie, et de la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti.

Je donne la parole au Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Shola Omoregie.

M. Omoregie (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi, et qui figure dans le document S/2008/181, est le treizième rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BANUGBIS).

Le rapport se concentre en particulier sur les faits nouveaux en termes de mobilisation des ressources et d'engagement accru des partenaires internationaux en faveur de la Guinée-Bissau. On notera notamment la signature, en janvier, d'un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) pour l'assistance d'urgence après conflit et le début, également en janvier, de l'intervention active de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Je voudrais simplement dire quelques mots pour informer le Conseil de l'évolution de la situation depuis la publication du rapport. À cet égard, je commencerai sur une note positive.

Hier soir, le Président João Bernardo Vieira, qui était jusqu'à présent resté évasif quant à la date des prochaines élections législatives dans le pays, a

annoncé que celles-ci auraient lieu le 16 novembre 2008. Il ne fait aucun doute que cette annonce, à la veille de la présente séance du Conseil de sécurité, apaisera considérablement les tensions apparues dans le pays ces derniers jours.

Cependant, les préparatifs des élections législatives à venir ne brillent pas par leur diligence. Le Gouvernement n'a que récemment opté pour les cartes biométriques d'identification des électeurs dans le cadre du processus d'inscription sur les listes. Sa décision a été approuvée le 16 mars par les parties signataires du pacte de stabilité politique et gouvernementale sur lequel est fondé le Gouvernement. Avec le recours à des cartes biométriques, l'inscription sur les listes électorales prendrait entre cinq et six mois. Cette opération, qui aurait dû être effectuée en janvier et février, n'est toujours pas achevée, essentiellement à cause de l'impasse sur les arriérés liés à des élections antérieures, dont le montant est estimé à 1,7 milliard de dollars qui sont dus aux commissions électorales nationale et régionales.

Le 9 mars, le Comité central du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) a déclaré nulle et non avenue la décision prise par son dirigeant, Carlos Gomes Jr., le 29 février, de retirer sa confiance politique au Premier Ministre N'Dafa Cabi, qui n'est autre que le troisième Vice-Président du PAIGC. La décision du Comité central et l'appui des deux autres membres du Pacte de stabilité ont dissipé les inquiétudes des acteurs nationaux et internationaux quant à l'impact que l'incertitude sur la position de M. Cabi pourrait avoir sur l'élan positif actuel des activités de coopération en cours avec la communauté internationale.

Le PAIGC élira un nouveau dirigeant lors de son congrès, qui se tiendra du 3 au 6 avril. Le résultat de cette élection déterminera si l'élan actuel sera maintenu ou battu en brèche.

La Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement, avec l'appui du BANUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies, collaborent étroitement afin d'élaborer des projets à court terme pour un financement rapide par le Fonds pour la consolidation de la paix, dans le cadre d'un plan de priorités en matière de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau. Dans cette phase initiale, les projets mis en œuvre contribueront à renforcer la confiance des partenaires nationaux, à produire des résultats

immédiats et visibles dans le processus de consolidation de la paix, et à servir de catalyseur ou d'accélérateur à l'assistance de moyen à long terme qu'apportera la Commission de consolidation de la paix dans le contexte plus large du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

L'Assemblée nationale a adopté la loi d'amnistie le 4 mars, à l'issue d'une deuxième lecture. Celle-ci va maintenant être soumise au Président Vieira pour ratification. Ses auteurs estiment qu'elle facilitera la réconciliation et ouvrira la voie à une réforme du secteur de la sécurité. Le Président Vieira et l'armée ont travaillé avec énergie pour la faire adopter.

Le recensement du personnel actif des forces armées, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a pris fin le 19 mars. Les données sont actuellement traitées et devraient être prêtes d'ici à la fin du mois. Elles permettront de prendre des décisions informées sur l'ampleur des futurs programmes de démobilisation et de retraite. Le recensement est une condition préalable au plein appui des donateurs à la réforme du secteur de la sécurité. Il faudra également conduire un recensement des anciens membres des forces armées et du personnel des organismes de sécurité.

Le 17 mars, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a organisé, grâce au financement du Gouvernement du Royaume-Uni, une consultation sur la réforme du secteur de la sécurité pour le Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité, qui comprend parmi ses membres l'ONU et des donateurs multilatéraux et bilatéraux clefs. La consultation a eu pour but d'augmenter la capacité du secteur de la sécurité quant aux connaissances et d'évaluer la nécessité de mettre à jour la stratégie du Gouvernement en la matière. Les conclusions de la consultation ont insisté sur cette dernière nécessité en vue de renforcer la lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée, d'amplifier les capacités nationales, d'accroître le rôle des acteurs non étatiques et de concevoir une stratégie efficace de communication et de sensibilisation.

Après ladite consultation, l'OCDE a tenu pendant deux jours de nouvelles consultations avec le Comité de coordination technique, les 18 et 20 mars. Ces consultations ont essentiellement porté sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de la Guinée-Bissau.

Elles ont permis d'identifier les difficultés suivantes concernant la mise en œuvre d'une réforme du secteur de la sécurité.

Premièrement, le système de supervision et de contrôle parlementaire est faible. Deuxièmement, il faut améliorer la coordination de l'aide. Troisièmement, les capacités nationales doivent être renforcées dans les secteurs clefs. Quatrièmement, les organisations de la société civile ne reçoivent pas d'appui. Cinquièmement, une politique cohérente de communication et de sensibilisation en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité fait défaut. Enfin, la réforme du secteur de la sécurité doit être reliée plus directement aux cadres stratégiques nationaux de lutte contre les stupéfiants et de réduction de la pauvreté.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur certains points cruciaux.

En premier lieu, le premier trimestre 2008 a vu une forte activité, qui illustre les progrès tangibles accomplis par le Gouvernement pour ce qui est de faire participer la communauté internationale. En particulier, l'arrivée de missions de la Commission de consolidation de la paix et d'équipes d'assistance technique en provenance de l'Union européenne, notamment en liaison avec la réforme du secteur de la sécurité, suscite parmi la population l'espoir de dividendes tangibles de la paix.

La gestion du changement est un processus long et délicat dans le cadre duquel les attentes doivent être gérées. Un échec à gérer ces attentes aurait pour conséquence une désillusion susceptible de mettre en péril, au bout du compte, l'engagement à long terme qui est nécessaire pour mettre en œuvre ces réformes.

Il existe aussi un danger de voir le regain d'activité des donateurs masquer la réalité du sous-financement massif des stratégies gouvernementales de réduction de la pauvreté et de réforme du secteur de la sécurité. La communauté internationale doit donc maintenir son engagement. Bien que nous soyons tous conscients de l'importance fondamentale que revêt, sur le plan structurel, la réforme du secteur de la sécurité, la Guinée-Bissau reste confrontée à d'immenses problèmes sociaux qui appellent des solutions urgentes. Il importe que la communauté internationale aide également le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Force est de reconnaître que les bailleurs de fonds doivent mieux coordonner leur action dans tous les

secteurs bénéficiaires de l'aide internationale au développement. Il apparaît particulièrement urgent de renforcer le système de coordination actuellement en place dans le secteur de la sécurité en raison de l'arrivée de plusieurs équipes chargées de fournir un appui technique à la réforme de ce secteur.

Il serait probablement judicieux que les donateurs créent à titre complémentaire un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la réforme du secteur de la sécurité afin d'en garantir la cohérence stratégique, d'en déterminer les dysfonctionnements et d'élaborer un projet commun. J'ai déjà informé nos partenaires de mon intention de soumettre des propositions de nature à renforcer les efforts de coordination.

J'ai également sollicité la coopération d'autres départements et donateurs pour la planification des activités liées à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau ainsi que pour la définition des contributions éventuelles des entités de l'ONU et des acteurs extérieurs au système qui soutiennent la police et les autres services nationaux chargés du maintien de l'ordre.

Selon l'issue de la réunion qui sera organisée au Siège, en avril, pour la planification des ressources, j'envisage de créer prochainement une mission d'évaluation à composantes multiples qui sera chargée d'étudier la situation sur le terrain et de définir la nature de l'aide nécessaire. Le Conseil sera tenu informé des conclusions de cette mission d'évaluation.

Les élections législatives seront décisives pour définir le degré de maturité démocratique du pays. Il est décevant de noter que les préparatifs des élections sont bloqués en raison d'un manque de ressources et, en particulier, à cause des arriérés liés aux élections antérieures. Le Président Vieira veut être sûr que toutes les conditions requises pour la tenue des élections sont réunies sur les plans financier, technique et politique.

Maintenant que le Président Vieira a annoncé la date des élections, il importe que les partenaires du pays lui donnent les moyens d'organiser le scrutin en novembre de manière que les acteurs nationaux ne puissent prétexter le manque de fonds pour ne pas aller de l'avant.

Enfin, le Gouvernement de la Guinée-Bissau est très préoccupé par l'apparition de la menace terroriste dans le pays. Les autorités ont conclu à l'existence d'une telle menace depuis que deux ressortissants mauritaniens ont été arrêtés à Bissau, en janvier, après

le meurtre de quatre touristes français en Mauritanie et que des menaces de représailles ont par la suite été proférées à l'encontre de la Guinée-Bissau.

Le Gouvernement a prié la communauté internationale de l'aider à renforcer ses capacités de contrôle des frontières afin de faire face à cette nouvelle menace. L'arrestation des deux Mauritanais illustre la bonne coordination en matière d'échange de renseignements criminels qui existe entre les autorités du Sénégal et de la Guinée-Bissau. Elle témoigne également du risque posé par la porosité des frontières. Il faut donc encourager et soutenir la coopération sous-régionale dans la lutte contre le terrorisme, en particulier dans cette région aux frontières perméables.

Le Président (*parle en russe*): Je donne maintenant la parole à la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir invitée à intervenir devant le Conseil de sécurité pour parler de la situation qui règne actuellement en Guinée-Bissau et pour rendre compte des progrès accomplis par la Commission de consolidation de la paix dans ce pays.

Sur la recommandation du Conseil, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a décidé d'inscrire la situation en Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission. La formation Guinée-Bissau, que j'ai l'honneur de présider, a ensuite été créée. Le but de nos travaux est de déterminer, en relation étroite avec les autorités du pays, les principaux problèmes et les grandes priorités de la consolidation de la paix ainsi que de mettre en place un cadre stratégique pour traiter les questions primordiales.

Peu de temps après la création de la formation Guinée-Bissau, j'ai effectué une mission préliminaire en Guinée-Bissau. Cette visite de terrain avait pour objectif d'obtenir à la source des informations sur la situation actuelle du pays et d'entamer un dialogue avec le Gouvernement et les parties prenantes concernées à propos des aspects prioritaires de la consolidation de la paix.

L'objet de la mission était également d'expliquer les modalités et les objectifs de l'action menée par la Commission de consolidation de la paix dans le pays et d'assurer aux autorités que le principe de l'autonomie

nationale serait observé dès le commencement du processus.

Au cours de ma visite, je me suis entretenue avec le Premier Ministre. J'ai également rencontré le Ministre des affaires étrangères, le Secrétaire d'État à la coopération internationale, les Ministres des finances, de l'économie, de la justice, de l'intérieur, de la défense et de la présidence, le chef d'état-major, des représentants des organisations de la société civile, des membres de la communauté diplomatique résidents ou accrédités auprès de la Guinée-Bissau ainsi que l'Équipe de pays des Nations Unies.

J'ai quitté le pays avec le sentiment que la Commission de consolidation de la paix y était généralement perçue comme un acteur clef potentiel de la transition politique et économique. En particulier, le Gouvernement s'est montré impatient de travailler avec la Commission de consolidation de la paix dans la mesure où elle catalysera l'aide et l'attention internationales en appui aux efforts nationaux de consolidation de la paix et de développement.

Pendant mon séjour à Bissau, j'ai pu constater par moi-même la détresse et les piètres conditions de vie de la population, qui compromettent malheureusement l'action engagée pour maintenir la paix et la stabilité. En revanche, comme nombre de responsables l'ont souligné, le pays a de grandes potentialités et a bon espoir de réussir, avec l'appui international, à atteindre la stabilité politique et une croissance économique soutenue.

Après le compte rendu de ma visite, la formation Guinée-Bissau a entamé ses travaux sur la base des ressources et des besoins planifiés. Cet exercice s'est révélé extrêmement utile pour mettre en évidence les différents programmes mis en œuvre dans le pays et les flux d'aide ainsi que pour cerner les problèmes de financement rencontrés dans la mise en œuvre des stratégies existantes et les difficultés qui ne sont abordées dans aucune stratégie.

Ces travaux ont été complétés par une analyse de la situation en Guinée-Bissau, réalisée sur la base du document d'information préparé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi que par l'examen d'un projet de cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Une délégation gouvernementale de haut niveau, dirigée par le Premier Ministre Martinho N'Dafa Cabi, s'est rendue à New York pour exposer à la Commission

de consolidation de la paix les priorités et les difficultés du pays en matière de consolidation de la paix. Le représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, M. Shola Omoregie, est également intervenu. La présence d'une délégation si éminente au Siège de l'ONU témoigne clairement de l'importance que le Gouvernement attache aux efforts actuels de consolidation de la paix et constitue une nouvelle preuve de sa volonté de travailler avec la Commission pour consolider la paix et la stabilité.

Le même jour, la formation Guinée-Bissau a décidé de conseiller au Secrétaire général de déclarer que la Guinée-Bissau était éligible pour recevoir une aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Elle en a informé le Secrétaire général qui a ensuite officiellement annoncé que la Guinée-Bissau était éligible pour recevoir une aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Cela a déclenché la mise en place d'un comité directeur national chargé d'analyser les projets spécifiques qui seront financés au moyen des ressources fournies par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Depuis ma mission de terrain en Guinée-Bissau, l'exposé du Premier Ministre, les échanges avec le Gouvernement et les travaux préliminaires de la Commission, la formation Guinée-Bissau a une meilleure idée des priorités du pays en matière de consolidation de la paix.

Les tâches à accomplir sont celles définies par le Conseil de sécurité : renforcement des capacités gouvernementales, réforme du secteur public, amélioration de la primauté du droit, lutte contre le trafic de drogue, réforme du secteur de la sécurité et appui au processus électoral. À cela s'ajoute la nécessité de régler le problème récurrent des arriérés de salaire, d'améliorer les conditions de vie des soldats, de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et l'emploi des jeunes, de répondre aux besoins des groupes vulnérables, de remettre l'infrastructure en état, en particulier dans le secteur de l'énergie, et de prendre des mesures de nature à relancer l'économie.

En élaborant le cadre stratégique de consolidation de la paix, la Commission va maintenant définir la nature et l'ordre des mesures spécifiques à mettre en œuvre dans chaque domaine d'action prioritaire pour accompagner les stratégies et les programmes existants, déterminer les lacunes et créer des synergies entre les programmes, en tenant compte des progrès

accomplis jusqu'ici. Il est largement reconnu que l'une des clefs pour relever les défis de la consolidation de la paix dans le pays est la nécessité de renforcer la capacité du Gouvernement de rompre le cercle vicieux qui lie inextricablement l'instabilité institutionnelle, politique et économique.

La Commission de consolidation de la paix a l'intention de s'atteler à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau en adoptant une approche en deux volets, alliant les projets et les actions à effets immédiats et rapides à des perspectives à moyen et long terme. Il est de plus en plus admis que, étant donné l'ampleur considérable des problèmes rencontrés par la Guinée-Bissau, les priorités en matière de consolidation de la paix devraient être définies en fonction de leur degré d'urgence et d'importance et de la valeur ajoutée qu'elles apporteront aux efforts de consolidation de la paix.

Le cadre stratégique énumérera les engagements du Gouvernement de la Guinée-Bissau et ceux des différentes parties prenantes, y compris la société civile, le secteur privé, les partis politiques, le système des Nations Unies, les membres de la Commission de consolidation de la paix, les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organisations régionales et sous-régionales. Parallèlement, il servira de base à la poursuite de la collaboration avec ce pays, de mécanisme de coordination efficace et de moyen permettant de canaliser les ressources supplémentaires, qui sont tant nécessaires.

Dans le cadre du processus d'élaboration du cadre stratégique, la Commission de consolidation de la paix a l'intention d'organiser une mission sur le terrain en Guinée-Bissau au début du mois d'avril 2008. Les expériences acquises par la Commission ont montré que les visites sur le terrain sont un atout inestimable pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par le pays en matière de consolidation de la paix.

Nous sommes persuadés que la Commission de consolidation de la paix sera en mesure de faire de nouvelles recommandations sur les priorités et les défis de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau dans les prochains mois. Nous espérons qu'au fil de nos travaux, la Commission de consolidation de la paix jouera un rôle déterminant pour assurer au peuple bissau-guinéen un avenir meilleur, placé sous le signe de la stabilité politique et de la prospérité économique.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie S. E. M^{me} Viotti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alfredo Lopes Cabral, Représentant permanent de la Guinée-Bissau.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je suis gré aux membres du Conseil d'avoir bien voulu accéder à ma requête.

Mon propos aujourd'hui est de remercier, au nom de mon gouvernement, les membres du Conseil de sécurité d'avoir répondu favorablement à la demande de notre gouvernement concernant l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La réponse du Conseil nous vaut aujourd'hui d'être considéré comme un pays qui mérite l'attention de la communauté internationale, mais surtout qui mérite que la Commission de consolidation de la paix se penche sur son cas particulier pour voir comment nous pouvons œuvrer ensemble pour faire en sorte que la situation change dans le bon sens. Je voudrais donc me réjouir du fait que l'Ambassadeur du Brésil ait été choisi pour présider la formation spécifique à la Guinée-Bissau. Les membres ont pu constater au travers de l'exposé qu'elle vient de faire combien le travail a été excellent jusqu'ici, combien la Commission dans son ensemble, mais surtout la formation spécifique à la Guinée-Bissau, et les autorités de Guinée-Bissau ainsi que les partenaires internationaux, travaillent très étroitement pour faire en sorte qu'il y ait un processus nouveau et qu'une attention plus soutenue soit accordée à la Guinée-Bissau.

Nous avons pris note du dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/181), et je dois dire avec beaucoup d'appréciation que le Secrétaire général reconnaît que des efforts ont été faits en Guinée-Bissau. Ces efforts ont conduit à des progrès substantiels. Je crois qu'il n'est pas négligeable de dire ici que, dans ce sens, la consolidation de la démocratie va dans la bonne direction. Nous avons en ce moment un gouvernement d'inclusion, dans la mesure où il comprend plusieurs partis, et non des moindres, et que nous nous acheminons sur la voie d'une démocratie inclusive. Nous voulons qu'en Guinée-Bissau l'on puisse parler de démocratie participative. C'est dire que nous sommes d'accord avec le Secrétaire général

pour reconnaître que des efforts doivent être encore entrepris. Nous devons encore poursuivre nos efforts pour faire en sorte que nous puissions consolider la démocratie dans notre pays. Mais pour ce faire, il y a des conditions à remplir.

Nous sommes un pays pauvre. Nous sommes un pays en difficulté et nous avons besoin de l'aide internationale. Je ne voudrais pas revenir sur la teneur du rapport, dont les membres ont pris connaissance, mais je voudrais tout simplement dire que nous avons besoin de la communauté internationale pour nous aider à procéder aux réformes, telle la réforme du secteur de la sécurité ou celle de l'administration publique, pour apporter un élan nouveau dans la conception de la démocratie ainsi que de la bonne gouvernance, et pour faire en sorte que les droits de l'homme ne soient pas seulement une approche théorique, mais qu'ils soient respectés, que les citoyens soient protégés et que tout le monde puisse avoir accès à une justice qui soit une véritable justice.

C'est pourquoi je voudrais ici m'attarder quelques instants sur la question de la loi d'amnistie qui a été votée à l'Assemblée nationale de la Guinée-Bissau. Cette loi d'amnistie ne veut nullement dire que nous voulons promouvoir une politique d'impunité, bien au contraire. Cette loi d'amnistie participe d'un effort de réconciliation nationale, étant entendu que nous ne négligerons aucun effort pour faire en sorte que la question cruciale de l'impunité soit résolue et que ceux qui commettent des crimes soient traduits en justice et qu'ils reçoivent le châtiment qu'ils méritent, conformément à la loi.

Je voudrais aussi parler des élections qui doivent avoir lieu. Comme l'a indiqué tout à l'heure le représentant du Secrétaire général, la date en a été fixée. En vérité, il n'appartient pas au Président de la République de promulguer de façon unilatérale la date des élections. Nous avons engagé un processus démocratique, que le Conseil et que la communauté internationale soutiennent, et qui veut que c'est à la Commission nationale électorale, après avoir évalué la situation et s'être concertée avec les partis politiques, de proposer au Président de la République la date des élections. Je me réjouis qu'hier, le Président de la République ait promulgué la loi fixant la date des élections au 16 novembre.

Je voudrais, avant de terminer, dire que nous nous félicitons de la coopération que nous venons d'instaurer avec la Commission de consolidation de la

paix, et plus précisément avec la formation spécifique à la Guinée-Bissau que nos amis brésiliens dirigent avec beaucoup de détermination et de compétences, et surtout avec cette sensibilité qui leur est propre, eux qui connaissent bien la situation en Afrique, et surtout la situation spécifique qui prévaut en Guinée-Bissau. Je me réjouis donc qu'avec notre collègue l'Ambassadeur Viotti du Brésil, et avec les membres du Conseil, nous puissions travailler pour faire en sorte que la bonne gouvernance soit une réalité en Guinée-Bissau, que la démocratie soit consolidée en Guinée-Bissau, que les élections aient lieu, car elles sont une étape décisive dans cette entreprise de consolidation de la démocratie, et que nous puissions grâce à la mobilisation de l'attention, mais surtout de l'intérêt de la communauté internationale, porter un regard nouveau sur la situation en Guinée-Bissau pour que des efforts conjugués puissent être déployés en vue d'améliorer la situation.

Le but suprême des efforts déployés par les Bissau-Guinéens, mais aussi par la communauté internationale, est en effet de faire en sorte que les conditions de vie de la population puissent s'améliorer et que nous puissions vivre définitivement dans un pays en paix avec lui-même et dans une démocratie véritable.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie M. Cabral de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.